



République Française  
Département de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de Toul

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE MAD ET MOSELLE**

## **Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle**

**SEANCE DU 18 mars 2019**

Membres du Conseil : 71  
Présents : 46  
Pouvoirs : 10  
Votants : 56  
Excusés non représentés : 1  
Excusés représentés : 0  
Absents : 14

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mad & Moselle, régulièrement convoqué, s'est réuni à NOVEANT SUR MOSELLE, sous la présidence de M. Gilles SOULIER, Président de la Communauté de Communes de Mad et Moselle.

CONVOCATION : 08/03/2019

AFFICHAGE : 08/03/2019

*Membres absents :* Jean-Luc PAULS, Michel ARGAST, Denis PETIT, Alexandre MARCHAND, Patrice VELLE, Karine SCHORP, René LORRAIN, Philippe HARDY, Michel SENERS, Marie OMHOVERE, Paul CARPENTIER, Jean-Louis DEPIERREUX, Marc MARTINOLI, Jonathan MORGADO

*Membre excusé non représenté :* Françoise HITZEL

*Membre excusé représenté :* /

*Nombre de communes représentées :* 39

*Communes non représentées :* DAMPVITOUX, DOMMARTIN LA CHAUSSEE, HAMONVILLE, LIMEY, LORRY-MARDIGNY, REMBERCOURT SUR MAD, VANDELAINVILLE, VIEVILLE EN HAYE, WAVILLE

### **8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – Aide sociale**

#### **Ordre du jour n° 4.7 : Gestion du personnel – Soutien aux associations - Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du Chardon Lorrain**

- **Considérant** la politique de soutien aux associations menée par la Communauté de Communes ;
- **Considérant** le dépôt des statuts de l'association « Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du Chardon Lorrain » en sous-préfecture de Toul sous le numéro W544001106 en date du 09 janvier 2013 ;

- **Considérant** l'objet de l'association de « proposer à ses membres un apport social par tout moyen qu'elle juge approprié, notamment dans le domaine des loisirs, de la culture, des événements de la vie personnelle » ;
- **Considérant** la proposition de convention de partenariat entre l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du Chardon Lorrain et la Communauté de Communes Mad & Moselle reprenant les modalités techniques et financières de ce partenariat (Annexe 1),
- **Considérant** les crédits inscrits au Budget Primitif 2019 ;

**Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir débattu, les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité décident :**

- **D'accepter la convention de partenariat entre l'Amicale du Personnel Communal et Intercommunal du Chardon Lorrain et la CCM&M (Annexe 1),**
- **D'autoriser le Président à signer la convention et l'ensemble des documents se rapportant à la présente convention,**
- **D'autoriser le versement de la subvention 2019 de 5000 €.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
de Communes Mad & Moselle  
Gilles SOULIER

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Sous-préfecture  
et publication le :

le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GS' or similar initials, written over a faint circular stamp.

Gilles SOULIER

Ce document a été signé électroniquement..  
sous sa forme originale le 24/04/2019 à 14:25:22  
Référence : 0e6752f978c882036fb78f70fee4f42af298b309